

E-TRANSACTIONS ACCESS

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel de E-transactions Access

E-transactions Access est une solution d'encaissement et de gestion des paiements par carte bancaire sur votre site Internet marchand.

SOUSCRIPTEURS

Professionnels (personnes physiques en nom propre ou personne morale de droit privé), agriculteurs et associations loi 1901

- un module d'encaissement des paiements par carte sur Internet avec une authentification renforcée du porteur
- une interface de gestion et de suivi des paiements pour agir manuellement sur chaque transaction (différer, annuler ou rembourser)
- un récapitulatif quotidien (envoyé par courrier électronique) des transactions effectuées sur votre site qui sont archivées et consultables pendant 13 mois.

CONTENU

Après signature de votre contrat :

INSTALLATION

- vous téléchargez l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en place de la solution sur votre site. Les exemples de modules et les documents sont disponibles sur <http://e-transactions.aveo-groupe.com>
- vous réalisez les développements éventuels et des tests d'utilisation, préalablement à l'activation d'E-transactions

CARTES ACCEPTÉES

Toutes les cartes bancaires émises par les réseaux CB, Visa, et MasterCard.

GARANTIE DES PAIEMENTS

A chaque transaction, une demande systématique d'autorisation est réalisée auprès de la banque de votre client pour vérifier que la carte utilisée n'est pas en opposition et que le solde en est suffisant.

Grâce au 3DS, vous bénéficiez d'une garantie des paiements carte bancaire , réglés par vos clients, sous réserve du respect de l'ensemble des mesures de sécurité prévues par votre contrat d'acceptation.

TARIFICATION

Elle comprend (*voir conditions tarifaires au contrat*) :

- La tarification de mise à disposition des logiciels et de la maintenance sous forme d'abonnement mensuel : tarification de 17 euros HT/mois.
- Une commission monétique liée au contrat d'acceptation carte bancaire en vente à distance



Bon à savoir

SÉCURITÉ

Les données transactionnelles saisies sont cryptées (protocole Secure Socket Layer).

Solution, intégrée par défaut, du système Carte Bancaire, d'authentification renforcée par l'émetteur du porteur, qui vous offre une garantie contre :

- les impayés des porteurs de cartes agréées CB,
- les contestations de la réalité ou du montant de la transaction,
- les paiements effectués avec des cartes frauduleuses.

3D SECURE

Cette garantie de paiement fonctionne que la banque de votre client soit adhérente ou non à 3D Secure, sous réserve du respect de l'ensemble des mesures de sécurité prévues à votre contrat.

**LOGO CREDIT
AGRICOLE**

Le logo du Crédit Agricole peut figurer sur votre page de paiement E-transactions, vous permettant de rassurer vos clients lors du règlement.

PAIEMENT PayPal

Vous pouvez choisir d'intégrer le service PayPal, sous réserve et dans les conditions de votre contractualisation avec PayPal

FONCTIONNALITE**NO SHOW****(Hôteliers)**

Intégrée par défaut, dans le cas où un client ayant réservé et réglé au moyen de sa carte ne se présente pas, vous êtes contractuellement autorisé à émettre une facture dite « No show », pour un montant correspondant au prix d'une seule nuitée dans la catégorie des prestations réservées, que la réservation ait été passée pour une seule ou plusieurs nuitée(s).

ASSISTANCE

Assistance à l'installation ou à l'utilisation quotidienne du service

- disponible (hors jours fériés) du lundi au vendredi de 9h à 18h30
- au 0810 812 810 (coût d'un appel local non surtaxé depuis un poste fixe) ou par e-mail : support@e-transactions.fr

Retrouvez les détails de l'offre dans les conditions générales et conditions particulières de votre contrat.

**Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis**

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.

L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause rétractation de votre contrat ou, en l'absence de clause, aux dispositions relatives au démarchage.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.